

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ENSEIGNEMENT CLINIQUE 1			
Code	PAEG2B83ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence TERRIER (florence.terrier@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours d'enseignement clinique permet d'aborder la matière d'une toute autre manière que les autres cours, par la mise en pratique, les réflexions et l'approche très concrète des éléments abordés.
 Nous allons mettre au centre notre démarche ergothérapique par une réflexion active des étudiants dans le processus de soin.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
 - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
 - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du cours d'enseignement clinique 1, l'étudiant sera capable seul :

de réaliser un diagnostic ergothérapique (C4.1-C6.1-C6.2);
 d'identifier les restrictions de participation à partir de l'interaction entre le bilan des capacités, des habitudes de vie et l'analyse pertinente de l'environnement (C4.1-C4.2-C4.3-C4.4-C6.1-C6.2);
 de s'engager dans une collaboration professionnelle, d'assurer une communication professionnelle (C5.2-C5.3);

d'identifier (capacité cognitive) et communiquer (compétence sociale qui vise la gestion des interactions sociales et interindividuelles) les informations pertinentes, nécessaires à l'élaboration du travail requis dans le cadre de l'activité d'intégration professionnelle (C5.1-C5.2);
de réaliser des recherches cliniques scientifiques dans le domaine de l'ergothérapie (C1.1-C1.6).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B83ERGA Enseignement clinique 1

24 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG2B83ERGA Enseignement clinique 1

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Enseignement clinique 1			
Code	16_PAEG2B83ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence TERRIER (florence.terrier@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'enseignement clinique permet d'aborder la matière d'une toute autre manière que les autres cours par la mise en pratique, les réflexions et l'approche très concrète des éléments abordés. Nous allons mettre au centre notre démarche ergothérapique par une réflexion active des étudiants dans le processus de soin.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours d'enseignement clinique 1, l'étudiant sera capable seul :

- de réaliser un diagnostic ergothérapique (C4.1-C6.1-C6.2);
- d'identifier les restrictions de participation à partir de l'interaction entre le bilan des capacités, des habitudes de vie et l'analyse pertinente de l'environnement (C4.1-C4.2-C4.3-C4.4-C6.1-C6.2);
- de s'engager dans une collaboration professionnelle, d'assurer une communication professionnelle (C5.2-C5.3);
- d'identifier (capacité cognitive) et communiquer (compétence sociale qui vise la gestion des interactions sociales et interindividuelles) les informations pertinentes, nécessaires à l'élaboration du travail requis dans le cadre de l'activité d'intégration professionnelle (C5.1-C5.2);
- de réaliser des recherches cliniques scientifiques dans le domaine de l'ergothérapie (C1.1-C1.6);
- de réaliser une recherche bibliographique pertinente à partir d'indicateurs présentés lors des séances dans le cadre d'un travail de groupe (C1.1-C1.6).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Approche des troubles du spectre de l'autisme
- Approche de la déficience visuelle

Démarches d'apprentissage

Présentation de la théorie suivie de rencontres avec des professionnels, de visites,...

Mise en situation pratique en laboratoire et avec un public ciblé.

Mise en réflexion de l'apport du contenu des cours par rapport aux projets professionnels de l'étudiant.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Disponibilité des enseignants;
- Supports disponibles sur connected;

- Accompagnement lors des travaux

Ouvrages de référence

- PPH
- CIF
- AAID, Morin D., Déficience intellectuelle; Définition, classification et systèmes de soutien, Canada : CNRS, 2012, 248 p.
- A. Kelly-Evrard, Cécité et autonomie, Bruxelles : IRSA-Collection Cécité, 1996, 76 p.
- A. Blanc et al., Spécificités de la déficience visuelle, in Rédaptation, ONISEP, n°58, 2010, pp. 5-40- Brochet N. , La créativité de l'ergothérapeute au service des enfants malvoyants, in Ergothérapies, n°42, 2011, pp. 5-6

Supports

- PPT
- Visites
- Vidéos
- Notes de cours
- Discussions,
- ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit à la session de juin.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

La cote de l'AA est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes parties de l'activité d'apprentissage pondérées en fonction du volume d'heures de cours de chacune de celles-ci, sauf si l'étudiant présente une note < 10/20 à au moins l'une des parties de l'activité d'apprentissage. Dans ce cas, si une de l'activité d'apprentissage présentent une note inférieure à 8/20, la note la plus basse parmi celles-ci devient la cote de l'AA ;

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants: Leroy Cécile, Terrier Florence

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).